

Par courriel

Montréal, le 20 janvier 2022

Objet : Demande d'accès à l'information - 200781348

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 décembre 2021, concernant l'adresse suivante : 700, Avenue Meloche, lots : 1 524 373, 1 524 379, Cadastre du Québec, Dorval (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés;

Il s'agit de :

1. Compte rendu de conversation téléphonique, 4 mai 2004, 2 pages.
2. Rapport d'inspection, 10 mai 2004, 5 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

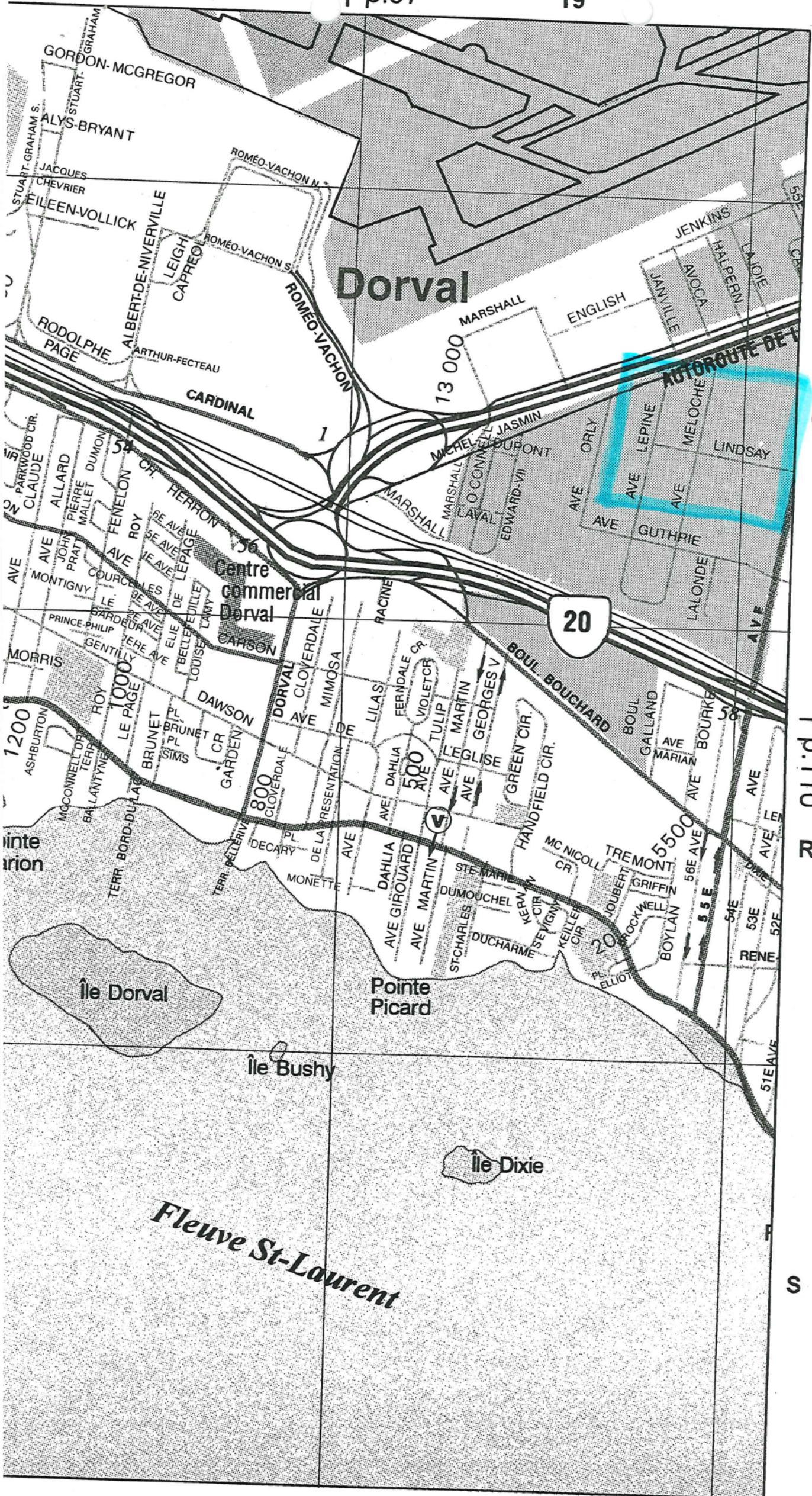
www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Courriel : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca

Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca



A

Q

↑ p.110 R

S

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0608901

DATE DE RÉDACTION : 2004-05-10

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2004-05-06

INSPECTEUR :

ALAIN MIRON

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Ruisseau localisé entre les rues
Meloche et Lépine à Dorval

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (x)

NOM / ADRESSE

Art. 53-54



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS (x)

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier le bien fondé de la plainte (rejets dans un fossé).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0608901

DATE DE RÉDACTION : 2004-05-10

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 29 avril 2004, nous sommes informés de la présence d'un liquide blanchâtre dans un fossé à l'arrière du 225, rue Lindsay à Dorval.

Le 6 mai, je me rends dans le secteur du 225, avenue Lindsay à Dorval.

Je fais un croquis des environs.

Le 225, avenue Lindsay, correspond à la compagnie « Le Groupe Rosco » qui œuvre dans la restauration après sinistre.

D'autres commerces partagent l'immeuble du 225, mais avec des adresses sur la rue Lépine.

Au 693, avenue Lépine, on retrouve l'entreprise de réparation de carrosseries automobiles « Centre de collision Perfection ».

Au 6905, Transcanadienne, c'est le concessionnaire automobile « Auto Strasse ».

Le 700, avenue Meloche correspond à la compagnie « Outillages King Canada inc. » qui œuvre dans le commerce d'articles de quincaillerie.

J'ai inspecté le fossé de la rue Lindsay à l'autoroute Transcanadienne et je n'ai aperçu aucun signe relatif à des déversements.

L'écoulement observé par le plaignant peut provenir d'une source située en amont.

À mon retour d'inspection, j'ai discuté de ce cas avec Sylvain Faignant d'Urgence Environnement. Le fossé en question serait désigné Ruisseau Bouchard et se déverse dans le fleuve. Ce ruisseau prend son origine dans le secteur de l'aéroport P.E Trudeau. Sylvain me raconte qu'en 1996, un déversement de liquide blanc dans le ruisseau avait été signalé. La source provenait de « HH Turner » une entreprise de fabrication de yaourt située au 789, avenue Avoca.

J'ai communiqué avec le plaignant pour lui indiquer que je n'ai pas pu constater le déversement en question. Si la situation se reproduit, il rapportera l'évènement directement à Urgence Environnement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0608901

DATE DE RÉDACTION : 2004-05-10

3. CONCLUSION

L'inspection n'a pas permis de vérifier le bien fondé de la plainte.

4. RECOMMANDATION(S)

Le plaignant est informé de rapporter la situation à Urgence Environnement s'il y a d'autres déversements.

Fermer le dossier contrôle.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : ALAIN MIRON

Alain Miron

2004/05/10

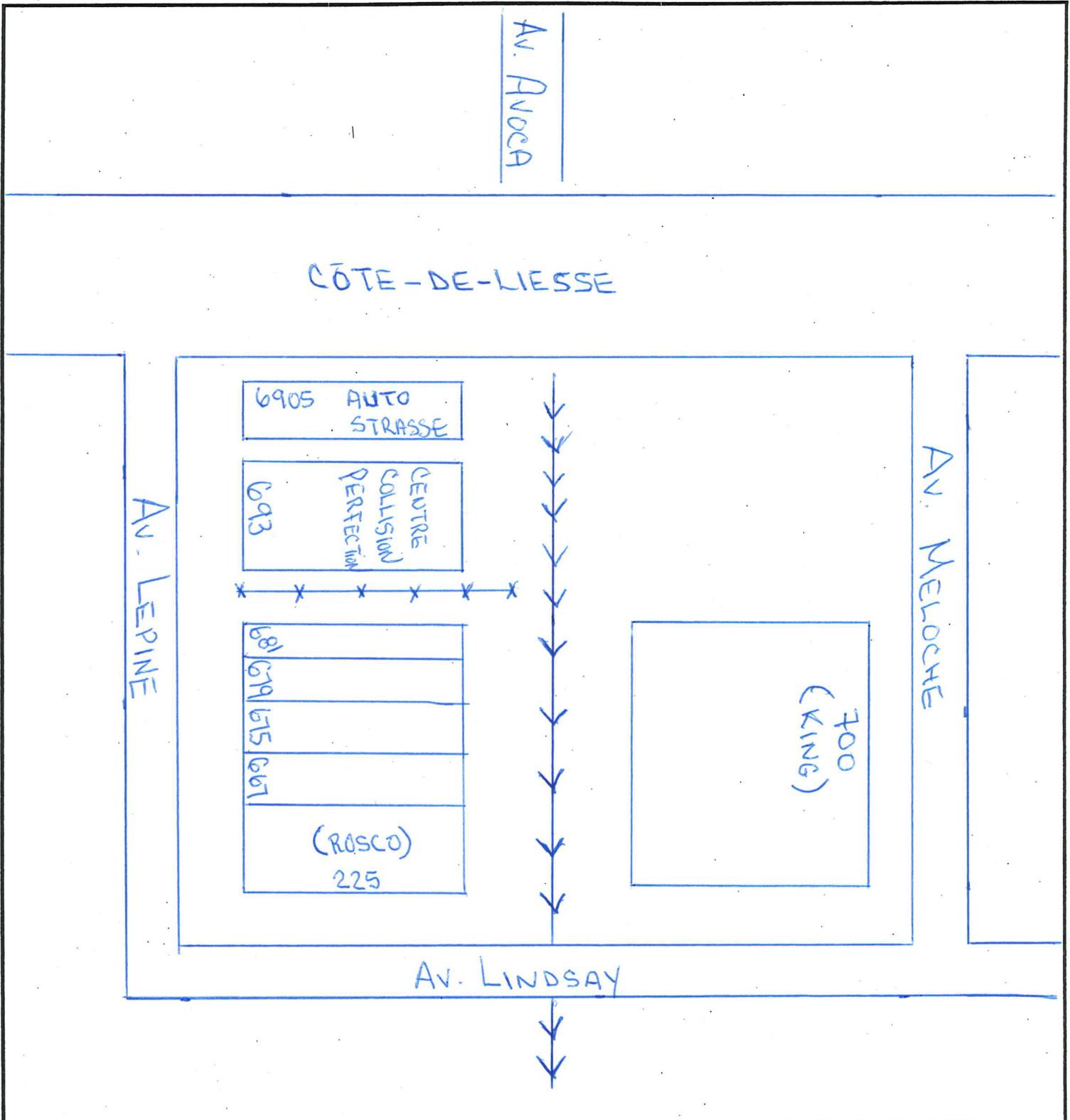
- VÉRIFIÉ PAR : ANDRÉ MÉNARD

Ménard

2004/05/10

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : ALAIN MIRON

SIGNATURE : Alain Miron

DATE DE LA RÉALISATION :

N° RÉF. : 7610-06-01- 0608901

LIEU : RUISSEAU BOUCHARD

SECTEUR : DORVAL

NOTE :

→ RUISSEAU BOUCHARD

Échelle :

